ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

16 mai 2019 - Blain

Rapport moral *p.1*

Rapport d'activité et de gestion 2018 *p.2*

- La Collecte d'épargne locale
- La Location de bureaux/matériels
- La mutualisation des services auprès de ses sociétaires
- La Formation
- L'animation et le développement local

Perspectives et Orientations 2019/2020 *p.6*

RAPPORT MORAL

Cher(e) Sociétaire
Cette année pour notre assemblée générale nous nous retrouvons à Blain. L'assemblée générale doit être un moment de rencontre qui nous permet d'être en proximité avec nos sociétaires.

L'année 2018 fut l'occasion pour votre Conseil d'Administration d'inscrire la coopérative IDEAL dans une démarche de développement de son activité de mutualisation. Pour amorcer cette démarche, la coopérative s'est appuyée sur le « Pôle Territorial de Coopération Economique » NOLA, avec l'aide de la Région des Pays de la Loire. La démarche de Pôle Territorial de Coopération Economique doit nous animer en permanence et être le moteur de nos projets, de notre développement et celui de nos sociétaires actuels ou futurs.
En 2018, avec trois de nos sociétaires historiques (Accès Réagis, Aire et Inseretz) nous avons décidé de porter une nouvelle compétence, la formation. Elle a démarré au premier janvier 2019, avec le transfert d'un ETP d'Accès Réagis vers IDEAL et de deux modules de formation, ergoform et le CQP.

L'autre temps fort de cette année 2018 fut le travail sur notre révision coopérative qui impliquât l'ensemble du conseil d'administration, la direction et certain de nos sociétaires. Je voudrais devant vous les remercier pour leur participation à ce travail et pour leur implication dans le fonctionnement coopératif de notre entreprise. Les conclusions du réviseur vous seront présentées au cours de cette soirée.

2019 va nous permettre d'enclencher une nouvelle dynamique avec le développement de l'activité de formation pour le compte de nouveaux sociétaires et de travailler sur les conclusions de la révision coopérative. Tout au long de l'année, des femmes et des hommes s'investissent pleinement dans le développement et le fonctionnement de leur entreprise, que ce soit les membres du Conseil d'Administration ou l'ensemble des salariés. Je voudrais devant vous cher(e) sociétaire les remercier tous, pour leur implication, leur engagement coopératif et leur disponibilité.

Roland Mallard

La SA coopérative IDEAL fêtera ses 25 années en 2019, avant cette date un chantier lancé en 2016 vient de se clore, la **révision coopérative** réalisée par la CCAOF. Cette démarche de révision permet de vérifier par des auditions et contrôles les grands principes coopératifs suivis. Les résultats de la révision présentés à l'AG sont conformes, des ajustements statutaires et réglementaires seront engagés en 2019/2020. Les grands principes définis à cette occasion sont les suivants :

- L'adhésion volontaire,
- La double qualité des associés : principes et exceptions,
- La gouvernance démocratique dans la participation économique des associés,
- L'affectation des excédents,
- La formation / information des membres,
- La coopération avec les autres coopératives.

« Une coopérative est une organisation autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement »(Déclaration sur l'identité coopérative internationale, ACI, 1995)

Les 3 piliers de la gouvernance coopérative

L'action de la Société coopérative IDEAL s'inscrit dans le cadre d'un projet global de développement local visant à favoriser la création et le développement d'activités économiques créatrices d'emplois. Dans cette perspective, plusieurs domaines d'intervention sont mis en œuvre depuis ses débuts, d'autres ont été formulés par ses associées plus récemment :

- La Collecte d'épargne locale
- La Location de bureaux/matériels
- La mutualisation des services auprès de ses sociétaires
- La Formation
- L'animation et le développement local

LA C

Flux d'activités de la coopérative

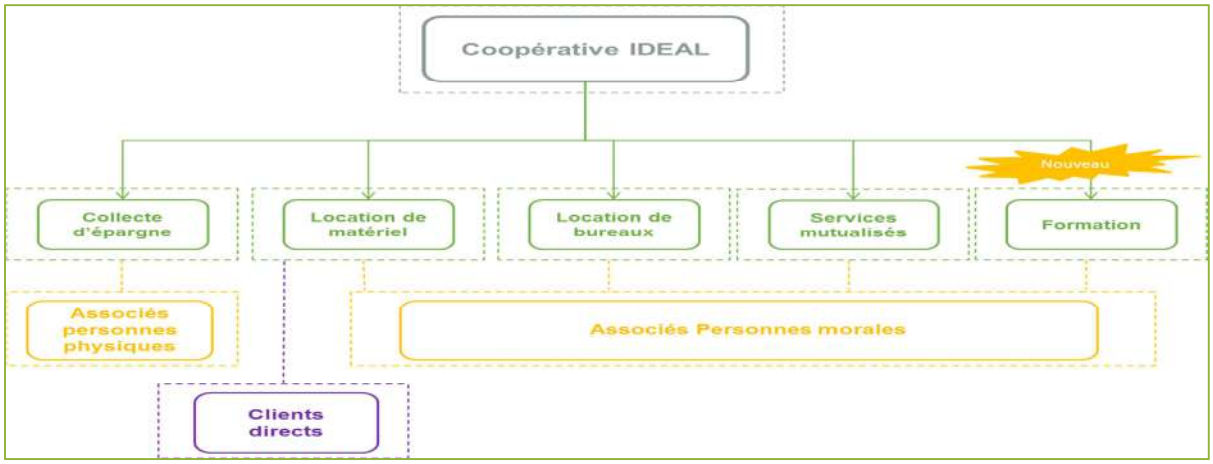

La stratégie de développement de l'épargne solidaire reste à définir et les moyens nécessaires pour l'accompagnement et l'animation de ce travail font aujourd'hui défaut. Dans cette optique, nous avons sollicité le crédit municipal de Nantes afin de donner une nouvelle ampleur à ce projet. Au cours de l'année 2018, celui-ci a été labellisé par le Finansol. Pour 2019, nous souhaitons regarder avec le crédit municipal les perspectives qu'offrent cette labellisation.

LA MUTUALISATION DES SERVICES

La coopérative compte 156 sociétaires pour 1 168 parts sociales. Aujourd'hui 18 associations font appels aux services de mutualisation de la Coopérative. Ce secteur évolue en fonction de la demande des associés, en 2018 l'activité s'est maintenue à un bon niveau. Nous aurons là encore à conduire un travail sur les conditions d'engagement des associés pour ces services. En effet, comme les autres activités l'engagement est annuel. Une situation peu sécurisante pour un développement serein et pour le recrutement de nouvelles compétences.

Ensuite, les services proposés par IDEAL semblent particulièrement adaptés aux besoins d'associations en milieu rural, notamment pour les petites associations peu outillées pour la gestion de paie. Ces services leurs permettent aussi de mieux appréhender l'évolution du contexte, responsable de très nombreuses contraintes (RGPD, PAS, DSN …).

LES LOCATIONS / BATIS

Les bureaux, ateliers et salles de formation de la coopérative sont actuellement loués pour la grande majorité à quatre associés coopérateurs. Les travaux engagés en 2017 sur l'optimisation du bâtiment se sont poursuivis en 2018. L'enjeu,

LE TRANSPORT

Depuis près de 10 ans, deux associés utilisent ce service pour le compte de leurs salariés. Cette activité répond aux questions de mobilité en milieu rural. D'autres champs

gagner en autonomie et participer activement à la transition écologique. En 2019, plusieurs questions devront être étudiées, notamment l'analyse des économies d'énergie possibles via une meilleure isolation et la réflexion sur l'installation ou pas de panneaux solaires. Cette réflexion a aussi permis d'associer deux associés coopérateurs sur le même sujet : la SCI du Point du Jour et AIRE.

Entre 2019 et 2021 une étude devra également s'engager sur les conditions d'accueil des associés actuels et les demandes à venir. Est-ce envisageable ? Sous quelles conditions ?

pourraient être explorés pour développer ce secteur, tels que les déplacements « à la demande » afin de favoriser le maintien des personnes âgées et/ou à mobilité réduite dans leurs habitats. Ces déplacements sont aussi envisageables pour les entreprises qui souhaitent effectuer la navette entre la Gare SNCF et l'entreprise.

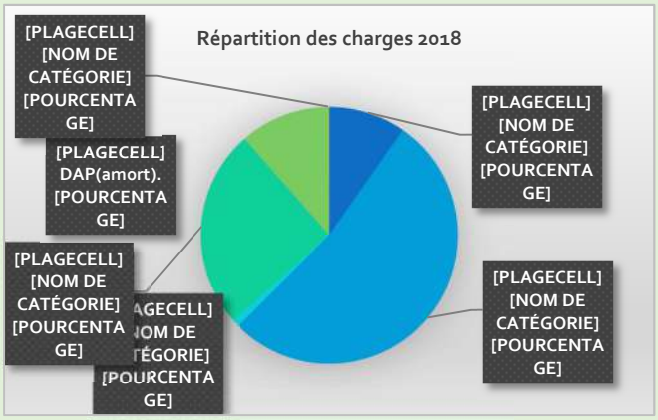

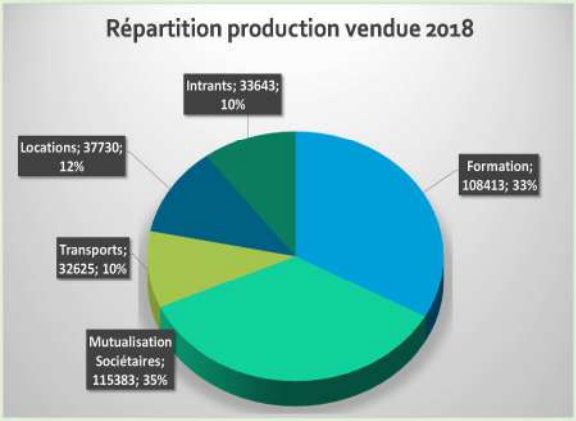

LA FORMATION

La Formation est sans doute le secteur qui a pris le plus d'ampleur en 2018, notamment grâce à la sollicitation de trois associés. L'enjeu ici est de faciliter l'opérationnalité du fonctionnement des dispositifs de formation pour ces associés.

A partir 2019, la coopérative réalisera pour ses associés toute la gestion administrative et financière pour leur permettre de se concentrer avant tout sur la pédagogie en situation de travail et sur leur organisation. D'autres demandes seront étudiées en 2019, la condition est d'être facilitateur pour les associés coopérateurs et non d'être l'opérateur de formation.

L'ANIMATION ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

TABLES-RONDES : QUELLES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ?

Grâce à la mobilisation de 13 associés, dans l'optique de bien identifier leurs visions de la coopérative et mieux répondre à leurs besoins, nous avons pu définir les perspectives de développement de la coopérative et ainsi clore le dossier pour le compte du Conseil Régional. Ce travail a notamment été facilité grâce à l'accueil d'un stagiaire de l'Université de Nantes qui a poursuivi son travail dans le cadre d'une mission salariée. Il a lui-même bénéficié de l'appui d'une autre stagiaire de l'Université d'Angers durant un mois. Les résultats de cette étude sont disponibles pour les associés qui le souhaitent. La dynamique initiée à cette occasion a permis de constater plusieurs faits :

- La promotion de la coopérative est un point essentiel qu'il est important de développer à l'avenir.
- Pour les utilisateurs de la coopérative, il n'est pas toujours simple d'être à la fois propriétaire de cette entreprise collective et de payer des services. Notre histoire culturelle ne nous invite pas, de fait, à la coopération.
- Le service rendu est utile et vital pour ces associations situées en milieu rural et périurbain dont l'accès aux services de proximité est plus limité qu'au sein de grands pôles urbains.

Le Conseil d'Administration en quelques chiffres :

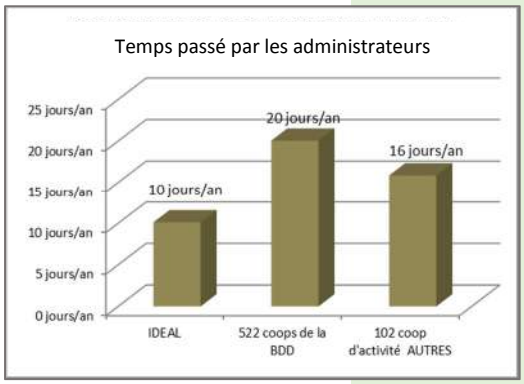

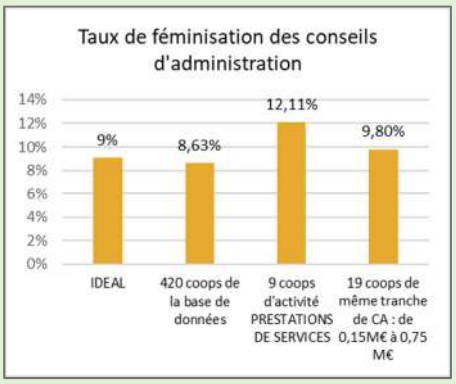

LE POLE TERRITORIAL DE COOPERATION ECONOMIQUE (PTCE)

Le deuxième volet soutenu par la coopérative, au regard des moyens humains dont elle dispose, est le Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE). Deux propositions sont soutenues ici et s'inscrivent dans le cadre des activités d'associés de la coopérative :

Le Système Alimentaire Territorial (SAT) doit permettre d'améliorer l'alimentation des citoyens, dynamiser l'emploi, favoriser l'installation et agir pour une agriculture respectueuse de l'environnement en favorisant de nouvelles dynamiques agricoles et alimentaires sur le territoire. Le choix d'un système global avec une interdépendance choisie et solidaire doit poursuivre les initiatives qui contribueront entre autres à :

- Développer le circuit court alimentaire avec les acteurs d'origine et des nouveaux comme Paniers Bio Solidaires ; Promouvoir, expérimenter, diffuser des pratiques en agroécologie ;
- Organiser la logistique pour d'une part commercialiser les produits, et d'autre part, rendre accessible des produits de qualité aux consommateurs ;
- Contribuer à la formation de personnes à partir de la ferme maraîchère et fruitière de St-Gildas-des-Bois ;

Plusieurs sociétaires, à travers leurs activités et projets mis en œuvre sur le territoire, participent déjà au développement de ce SAT : le jardin de St Gildas des Bois, le CADO (Carrefour Agroécologique de l'Ouest), les activités de gestion et d'entretien des espaces naturels et/ou ruraux (protection de l'eau, biodiversité, agroforesterie …), Paniékitable, le Crapal (Conservateur de Races Locales en Pays de la Loire). Ensuite, des partenariats, tels que ceux initiés avec Paniers solidaires, Promux box, Bio Loire Océan, etc, participent à ce projet local à vocation globale. La coopération joue le rôle de catalyseur, pour autant les effets sont insuffisants faute d'une animation durable sur le territoire.

Le système de recyclage et réemploi associe une nouvelle fois plusieurs associés coopérateurs dans sa dynamique. L'animation réalisée sur ce volet a été plus importante cette année, notamment auprès des écoles. En effet, un des associés a pu confier une mission d'animation à une personne en service civique. Cependant, une fois encore l'animation semble insuffisante pour faire bouger les lignes et mobiliser autour de cette dynamique sur le territoire.

En effet, les financements ne suffisent pas pour permettre à la coopérative de jouer son rôle d'animation du PTCE sur le territoire de façon efficiente. Cette position sera revue à la fin du premier semestre 2019. Ce constat engage la coopérative à prendre position pour le premier semestre 2019 en s'affirmant comme PTCE, en favorisant l'animation locale, notamment grâce aux associés coopérateurs, sans solliciter de financements auprès de la Région.

PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS 2019/2020

« Coopérer et Mutualiser »

Quelques orientations pour l'année 2019 ont été retenues par le Conseil d'Administration et vous sont soumis :

- Recherche des moyens financiers et / ou l'organisation juridique ad 'hoc qui permettent d'avoir une direction en charge du développement et de l'animation locale.
- Poursuivre le travail d'animation locale lancé en 2018 avec les associés coopérateurs et dans le cadre du PTCE avec les moyens existants.
- Accueillir les demandes de nouveaux associés coopérateurs et anticiper les besoins en compétences afin d'avoir une réponse qualitative.
- Engager suite au rapport de réviseur de la coopérative les ajustements nécessaires et dans la suite solliciter après de la préfecture une demande d'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale).
- Accompagner la mise en œuvre de l'Organisme de Formation de la Coopérative tant dans sa gouvernance que dans son opérationnalité et préparer la démarche de certification fin 2019.
- Poursuivre la démarche avec le Crédit Municipal de Nantes afin de vérifier si cette collaboration peut effectivement avoir un effet levier sur l'épargne locale.
- Poursuivre et finaliser l'étude de faisabilité de la solarisation du bâti de la coopérative IDEAL.

SCI du Point du Jour